

2016-074**Identifiant FAST :** ASCL_2_2016-02-08T17-29-40.00 (MI200304707)**Identifiant unique de l'acte :** 095-219501491-20160128-2016-074-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**Date de décision :** Jan 28, 2016 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité**Acte :****Préparé**

Date 08/02/16 à 17:29

Par CHAMPAGNE Brigitte**Transmis**

Date 08/02/16 à 17:29

Par CHAMPAGNE Brigitte**Accusé de réception**

Date 08/02/16 à 17:38



**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016/074

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

**AVIS SUR LE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Katya SCHMITT, Madame Corinne TANGE, Madame Martine GHENASSIA

PROCURATIONS : Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Aude POIREE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christophe VIGIER

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 19

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales (RCT) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) présenté par le Préfet du Val d'Oise par courrier en date du 20 novembre 2015 propose une fusion des deux EPCI à fiscalité propre Communauté de communes Carnelle Pays de France (CCCPF) et la Communauté de communes Pays de France (CCPF) à laquelle appartient la commune de Chaumontel à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Fait à CHAUMONTEL,
Le 1^{er} février 2016

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité (1 abstention) ;

Le Maire,

Sylvain SARAGOSA

EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

